

www.flauraud.fr

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :

14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24

N° de facture : 44257430 du 14/03/2025

N° TVA CEE :

EARL CELLIE ERIC

46320 REYREVIGNES

ADRESSE DE LIVRAISON

EARL CELLIE ERIC

46320 REYREVIGNES

Chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tél :)

Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 46320 REYREVIGNES						
		BL 18595052 du 14/03/2025						
		Commande VBQC 1425443 1 (DUPE)						
1	6204560800	BL COUPLEUR CANNELE D8 458/2	8020119062173	7,75	1,00	7,75	7,75	20,00
2	T822295	PACK 2 BOBINES CHAMOIS 26X37CM	3700178222941	28,60	1,00	28,60	28,60	20,00
						Cumul par BL	36,35	

FLAURAUD
14 MARS 2025
PAYE LE

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT			TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Carte bancaire	14/03/2025	43,62	Base HT	36,35
			Montant TVA	7,27
			Total TTC	43,62
Nos coordonnées bancaires			A déduire	0,00
LCL			Net à payer	43,62
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67				
BIC : CRLYFRPP				

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 43,62 EUR

Date d'échéance : 14/03/2025

Tiers payeur : 24_N

N° de facture : 44257430

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-ai, 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd